

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT

DU JURA



PM/JF

Arrêté P.2021-017

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Thomas BARTHELET

Précisions



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la délibération 2020-035 du 04 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

VU la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Monsieur **Thomas BARTHELET**, Premier Adjoint,
- CONSIDERANT parfois l'empêchement de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté permanent 2021-012 du 10 février 2021 relatif à la subdélégation de fonctions à **Monsieur Thomas BARTHELET**, Premier Adjoint, est complété ainsi : « il est donné **en priorité** subdélégation de fonctions à M. Thomas BARTHELET en sa qualité de Premier Adjoint pour ester en justice au nom de la commune et notamment pour déposer plainte. »

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Ville de Lons-le-Saunier

5.4 Délégations de fonctions

Lons-le-Saunier, le 19 février 2021

Signature :



Paraphe :



Le Maire,



Jean-Yves RAVIER

